

Les ouvriers des écoles libres en pétard contre leurs employeurs

ENSEIGNEMENT Les syndicats exigent de parler salaire, le Segec veut négocier autrement

► Les syndicats des 3.000 ouvriers du réseau libre réclament une revalorisation salariale.

► Le Segec les invite à venir en discuter en regard des moyens de fonctionnement des écoles.

A 25 ans, Mélanie avait cumulé de nombreux petits boulots lorsqu'elle a décroché « le » sésame dans l'école de son quartier : un mi-temps d'ouvrière multitâche. Deux heures pour préparer la soupe à midi et entretenir la cantine. Et quelques heures en soirée ou le week-end pour assurer le nettoyage des classes. Avec cinq ans d'ancienneté, Mélanie touche désormais 10,45 euros de l'heure. Brut. Sa collègue, en fin de carrière, reçoit exactement 1,14 euro de plus. Mélanie appartient, comme 3.000 autres collègues répartis aux quatre coins de la Communauté française, à ces travailleurs et travailleuses de l'ombre de l'enseignement libre. Ils sont technicien de surface, cuisinier, mécanicienne, accom-

pagnatrice d'autocar, peintre, veilleuse de nuit, maçon, électricienne, jardinière...

« Ils sont indispensables au bon fonctionnement de l'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles. Mais ils constituent aussi la partie la plus fragile, la plus exposée, la moins bien rémunérée. Le Segec (la fédération des employeurs du réseau libre confessionnel) refuse d'entendre nos revendications salariales. C'est un manque total de respect envers ces travailleurs », dit Philippe Yerna, secrétaire général de la CSC Alimentation et Services. Avec son collègue de la Centrale générale de la FGTEB, Éric Neuprez, il vient d'alerter par écrit les pouvoirs organisateurs des écoles libres. « Nous sommes très attristés par cette attitude qui va totalement à l'encontre des valeurs du dialogue social. Nous ne demandons pourtant pas la lune. Nous nous « contentions » de demander l'application de la marge proposée dans l'accord interprofessionnel (1,1 %). Mais, même cela, c'est trop pour le Segec ! », écrivent-ils.

Les écoles libres pourraient-elles être bloquées par le personnel ouvrier non enseignant ? La menace est latente mais on n'en est pas encore là. Pour comprendre, il faut se remémorer la conclusion, en janvier dernier,

Avec cinq ans d'ancienneté, Mélanie touche 10,45 euros de l'heure. Brut. Sa collègue, en fin de carrière, reçoit 1,14 euro de plus

d'un accord-cadre interprofessionnel qui autorise des augmentations de salaire de maximum 1,1 % pour 2017 et 2018. À charge des secteurs de négocier les modalités d'application, ou de non-application, de cette hausse de salaire. Dans le cas présent, la discussion se passe entre les représentants des ouvriers de l'enseignement libre (pas de leurs collègues de l'officiel, des communes ou des provinces qui sont soumis à d'autres statuts) et les représentants des pouvoirs organisateurs (le Segec).

Pour la CSC et la FGTEB, l'équation est simple : le tax-shift proposé par le fédéral permet aux employeurs d'économiser 466 euros par an (en moyenne pour un travailleur à temps plein) via une réduction des cotisations sociales. Sur l'autre plateau de la balance, le 1,1 % d'augmentation sollicitée ne coûterait environ « que » 250 euros par an.

Fort d'un soutien des syndicats d'enseignants (Eugène Ernst pour la CSC enseignement et Joseph Thonon pour la CGSP), les syndicats ouvriers ont quitté la table de négociations et bran-

dissent désormais la menace d'actions syndicales. ■

ÉRIC BURGRAFF

CHIFFRES

32,7 %

Selon l'ONSS, il y avait en 2014, 2.956 travailleurs sous statut « ouvrier » dans l'enseignement libre. Une enquête réalisée par la CSC à cette période révèle que 32,7 % d'entre eux étaient payés en dessous du salaire minimum dans le secteur. Par ailleurs, un travailleur sur sept évoque un problème de correspondance entre sa tâche et sa fonction effective (il a par exemple la responsabilité d'enfants alors que son statut - et donc son salaire - ne le permet pas).

60 %

Six travailleurs sur dix présentent à temps partiel dans les écoles et seuls 16 % ont un contrat à durée déterminée. Les trois quarts doivent fournir et/ou entretenir leurs vêtements de travail sans rien recevoir en compensation.

LE DIRECTEUR

« Discuter là où les marges se négocient »

Etienne Michel est directeur général du Segec, la Fédération des employeurs de l'enseignement libre. Sur cette matière délicate, la version patronale diffère fondamentalement du discours syndical.

Ça coïncide, pourquoi ? Après avoir accordé des

augmentations en 2008, 2009, 2012 et 2016 - et nous l'avons fait volontiers car ce sont des bas salaires -, notre souci désormais, c'est que structurellement les hausses de salaires soient budgétairement soutenables. Raison pour laquelle nous demandons aux syndicats d'intégrer la négoc-

iation tripartite (employeurs, gouvernement et syndicats de l'enseignement) où se négocie un accord pour l'ensemble du

secteur.

En quoi est-ce un souci ?

C'est un souci parce que c'est l'endroit où se discute l'affectation des marges budgétaires. Puis-je préciser qu'il n'y a pas eu la moindre revalorisation barémique depuis de nombreuses années

pour les enseignants, les directeurs, les employés ? Puis-je ajouter que les ouvriers sont rémunérés sur la base des subventions de fonctionne-

ment des écoles qui, elles, sont gelées et même désindexées ? Et la réponse ?

Ce fut une absence sur le banc

syndical lors de la dernière réunion. Je le déplore.

Les syndicats vous rétorquent l'argument du tax-shift...

Le tax-shift bénéficie certes aux employeurs, mais également aux travailleurs. Il ne vise pas à enrichir les premiers mais à stimuler l'emploi.

On en sort comment ?

En revenant à la table des négociations. Nous ne disons rien d'autre que ceci : si vous voulez une concertation sur la manière d'affecter les 1,1 %, nous vous demandons de venir également discuter là où les marges budgétaires se négocient. Et ça, ça renvoie à un accord de représentation entre centrales syndicales.

E.B.